



COMPTE RENDU CGT DU CHSCT du 28 novembre 2019 matin (reconvocation)



Le CHSCT s'ouvre sans lecture de déclaration liminaire. Les revendications des syndicats sont connues (les agents attendent maintenant des actes concrets).

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du CHSCT du 17 juin

Vote : unanimité des représentants du personnel.

2. Budget 2019 : point de situation – proposition de nouveaux devis

Le CHSCT est amené à se prononcer sur des engagements de crédits, pour la partie du budget de l'année non encore engagée : 12 407 €.

Les engagements de crédits suivants ont été votés à l'unanimité :

- Rollermouse (1) : pour renouvellement de matériel prescrit (400 €)
D'autres commandes pourront être effectuées, suite à prescriptions médicales.
- Supports de doubles-écrans (50 – 4 247 €) : cela permettra de remplir les besoins (97), le stock de la DRFiP étant de 47.
- Sacs à dos (20 – 1 392 €) : destinés au Kit des agents DRFiP amenés à effectuer des permanences dans les Maisons France Service (MFS).
- Chaise à roulettes (258 €) : cette chaise spécifique (amplitude du réglage en hauteur importante) est destinée à un agent du courrier DRFiP.
- Bureau électrique réglable (665 €) : matériel destiné à un agent de grande taille souffrant du dos et du genou.
- Pantalons, Polos, Chemises et vestes (8) : à destination des 4 agents formateurs des stands de tir de la Douane (2 changes complets). Cette commande s'inscrit dans le cadre du plan ministériel de lutte contre l'exposition aux poussières de plomb. Les vêtements commandés devront rester sur le lieu de travail, et y être lavés (des machines à laver seront commandées dans les brigades), afin d'éviter la contamination des proches et tout particulièrement des enfants ou femmes enceintes. La direction de la Douane souligne que le problème du plomb ne provient pas des munitions des agents, mais de celles des autres tireurs du stand de tir. Ce dernier point a fait l'objet de nombreuses questions :
- Analyses de sang : les prises de sang vont être effectuées pour les agents concernés. Le médecin de prévention (MP) communiquera les résultats au CHSCT ;
- Inhalation du plomb : des masques sont à la disposition des agents concernés, en complément des armes utilisées ;
- Audit du stand de tir de Brumath pour vérifier sa conformité aux nouvelles normes : une analyse de l'environnement (sol, butte...) de l'unique stand de tir départemental est programmée. Il n'existe malheureusement que 2 entreprises spécialisées dans ce type d'opération en France, très sollicitées. Il est prévu de se reporter sur un deuxième stand, pendant la durée de l'analyse.
- Le mode opératoire du nettoyage (dont produits à utiliser) n'a pas encore été défini. Le président propose que la MP soit associée à son élaboration.

3. Présentation du « guide amiante » (ISST)

En l'absence de l'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail (ISST), ce point sera reportée au prochain CHSCT.

4. Présentation des extraits du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP)

et du Plan Annuel de Prévention (PAP) de la Brigade de Vérification des Comptabilités Informatisées (BVCI)

Le chef de service de la BVCI de Strasbourg présente son unité, qui dépend du CHSCT national de la Direction des Vérifications Nationales et Internationales (DVNI). Les 11 agents chargés du contrôle ont une compétence nationale et, à ce titre, sont amenés à intervenir sur l'ensemble du territoire voire à l'étranger. Leurs activités présentent selon lui plusieurs facteurs de risques : beaucoup de déplacements et de formations, utilisation intensive de l'outil informatique (problématiques gestes/postures et yeux) et des Risques Psycho-Sociaux (RPS) liés aux objectifs et à une charge importante à transporter dans les entreprises lors des vérifications.

Interrogé par les représentants CGT, le chef de service précise que l'objectif est néanmoins passé de 12 à 8 affaires annuelles à engager, avec une meilleure prise en compte de la charge des déplacements. Cela, pour permettre un meilleur approfondissement des travaux dans un contexte professionnel plus complexe (loi Essoc, garantie fiscale...). Il tient à souligner qu'il y a « beaucoup de dialogue avec les agents (et de compréhension), par rapport à ces objectifs ».

5. Projet de réorganisation ; installation de la Brigade Interrégionale d'Intervention (BII) dans les locaux de la Direction Régionale des Douanes (fiche d'impact pour avis)

La fiche d'impact présente les éléments de l'installation de la BII (service DRFiP dépendant de la Direction Nationale d'Enquêtes Fiscales – DNEF) dans les locaux des Douanes, avenue de la Liberté. Les 11 agents s'installeront au premier étage actuellement occupé par le Service Régional d'Enquêtes (SRE – 8 agents), service amené à déménager au 3^e étage du même bâtiment, au plus tard au 01/03/2020. La BII a des contraintes spécifiques : nombreux déplacements, large amplitude horaire, beaucoup de matériel, pas de véhicules de service. Les agents ont pu visiter les locaux à 2 reprises, et ont été satisfaits.

La directrice des Douanes est interrogée sur plusieurs points :

- Accès des agents et sécurité : les agents de la BII auront les mêmes conditions d'accès que leurs collègues des Douanes, sans limitation horaire. Ils seront systématiquement associés aux exercices de sécurité ;
- Places de parking : la demande a été faite à la ville afin de bénéficier de places gratuites devant le bâtiment ;
- Mutualisation des équipements : c'est acté pour la salle de réunion, et c'est une visée plus générale. Si les systèmes sont compatibles, ce sera également le cas pour la salle de visioconférence et la salle informatique.

L'avis intersyndical formulé est favorable. Les OS demandent que soit clarifiée la disponibilité des places de parking.

6. Présentation de la lettre de mission de l'assistant de prévention de la DRDDI

Pas de remarque de la part des représentants du personnel.

7. Dates des réunions CHSCT 2020 à venir :

Groupes de Travail « Formations » / « Risques Santé et Sécurité au Travail » : 9 janvier 2019

Groupe de Travail « Crédits » : le 10 ou le 11 février 2020

Groupe de Travail « DUERP- PAP » : pas encore de date définie

Réunions du CHSCT : le 12 mars 2020 (1^{er})

Entre le 11 et le 20 mai 2020 (2^e)

Entre le 14 et le 26 septembre 2020 (3^e)

Vos représentants de la CGT à ce CHSCT :

MOREAU Sylvain

STREICHER Gilles